

DELIBERATION N° 12/2023

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VILLERVILLE**

**DATE DE
CONVOCATION**
1^{er} février 2023

DATE D’AFFICHAGE

4 février 2023

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice	14
Présents	10
Votants	13

L’AN DEUX MIL VINGT TROIS, le 10 FEVRIER, à 18h00 en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel **MARESCOT**, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Monsieur Michel **DABOUT** - Madame Sophie **DIERRE** - Monsieur Éric **ESTRIER** - Madame Catherine **FILIPOV** - Madame Anne **JOSEPH** - Madame Catherine **LEFEBVRE** - Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY** - Madame Sophie **NGUYEN VAN MAI** - Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**.

EXCUSÉS : Madame Corinne **DROUEN** donne pouvoir à Madame Emmanuelle **MELLOT-KRISTY**, Monsieur Germain **LELARGE** donne pouvoir à Monsieur Michel **MARESCOT**, Monsieur David **MARES** donne pouvoir à Madame Catherine **FILIPOV**, Monsieur Didier **PAPELOUX**.

Formant la majorité des membres en exercice.

A été désigné en qualité de secrétaire : Monsieur Vincent **VANDERSTUYF**

**CREATION D’UN BLOC SANITAIRE
Parc des Graves**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu’il est utile et nécessaire de créer rapidement des WC publics à l’entrée du Parc des Graves sur la parcelle A 648.

Pour cette implantation des devis ont été demandés.

- Mobilier Urbain Beaujolais (MUB) a proposé 1 devis pour la fourniture et l’installation d’une cellule sanitaire automatique évolutive pour un montant de 26 909,74 € HT soit 32 291,69€ TTC.
- L’EURL Emmanuel DE FERAUDY propose le terrassement de l’installation, le chargement des terres dans une benne, le transport, y compris le nivellement des terres, pour un montant de 1 320,00€ HT soit 1 584,00€ TTC.

Nous sommes dans l’attente d’autres devis :

- L’architecte pour le dossier de suivi de chantier,
- L’aménagement paysager.

APRES DELIBERATION

Le conseil municipal à l’unanimité des membres présents ou représentés,

AUTORISE la signature des devis de :

- l'entreprise Mobilier Urbain Beaujolais pour la fourniture et la pose d'une cellule sanitaire automatique évolutive pour un montant de 26 909,74 € HT soit 32 291,69€ TTC.
- L'EURL Emmanuel DE FERAUDY propose le terrassement de l'installation, pour un montant de 1 320,00€ HT soit 1 584,00€ TTC.

DONNE un accord de principe pour :

- Solliciter M HEMON Emmanuel, architecte, pour le suivi du chantier.
- Transférer le lampadaire d'éclairage public, présent sur le terrain, de l'autre côté du chemin des Fondrières afin qu'il supporte le système de vidéo-surveillance (caméra, borne wifi...).

INSCRIT ces dépenses au budget primitif 2024.

AUTORISE monsieur le Maire ou un adjoint le représentant à signer tous documents relatifs à cette affaire.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire

Michel MARESCOT

